

JMB

N°2026-104

OBJET

**BUDGET ANNEXE EAU
POTABLE
APPROBATION DU BUDGET
PRIMITIF 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de madame Ombeline Perez, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 24 avril 2026

Présents : MM. Ombeline Perez, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 14
+ 1 procuration

Arrivée de madame Edwige Mieyan à 18h57

Procuration de monsieur Yves Florence à madame Ombeline Perez

Votes pour : 14 + 1 procuration
Abstention : 0
Vote contre : 0

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14 et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Alexia Pons a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Affiché à la porte de la mairie
le 6 mai 2026 selon le relevé
de décisions

Le conseil municipal a débuté à dix-sept heures.

Rapporteur : Ombeline Perez, Maire

Je vous présente la proposition de budget primitif du budget annexe eau potable pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	19 900,00	Recettes réelles	88 759,94
Opérations d'ordre	89 722,00	Opérations d'ordre	19 837,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	1 025,06
Total	109 622,00	Total	109 622,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	278 539,44	Recettes réelles	0,00
Opérations d'ordre	19 837,00	Opérations d'ordre	89 722,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	208 654,44
Total	298 376,44	Total	298 376,44

Je précise que ce budget s'équilibre par une subvention versée par la Commune à hauteur de 24 759,94 €. En fin d'exercice, en fonction de la réalisation effective des dépenses / recettes, le montant de la subvention sera réajusté par délibération.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260430-DEL-2026-104-BF
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026

Décide :

➤ D'approuver le Budget primitif du budget annexe Eau potable pour l'exercice 2026, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	19 900,00	Recettes réelles	88 759,94
Opérations d'ordre	89 722,00	Opérations d'ordre	19 837,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	1 025,06
Total	109 622,00	Total	109 622,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	278 539,44	Recettes réelles	0,00
Opérations d'ordre	19 837,00	Opérations d'ordre	89 722,00
Report résultat 2025	0,00	Report résultat 2025	208 654,44
Total	298 376,44	Total	298 376,44

➤ D'arrêter le montant maximal de la subvention communale au budget annexe eau potable à hauteur de 24 759,94 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 30 avril 2026,



Le Maire,

Ombeline Perez